



AVIS PUBLIC

Convocation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné

Procédure d'enregistrement concernant la résolution numéro 26-08-193 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance tenue le 3 août, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 26-08-193, autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble situé au 1408, rue Principale, lot 6 524 381.
2. Cette résolution est susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Les personnes habiles à voter du secteur concerné sont convoquées à une procédure d'enregistrement afin de déterminer si un scrutin référendaire doit être tenu.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

4. L'enregistrement des personnes habiles à voter aura lieu :
 - Date : 10 août 2026
 - Heures : Entre 9 h et 19 h
 - Endroit : Bureau municipal au 1362, rue Principale
5. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 27.
6. Si ce nombre n'est pas atteint, la résolution sera réputée avoir été approuvée par les personnes habiles à voter.
7. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé immédiatement après la fermeture du registre au lieu de l'enregistrement.
8. Le projet de résolution peut être consulté au bureau de la municipalité, au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière aux heures d'ouverture, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi et jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

9. Toute personne qui, le 3 août 2026, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

10. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
11. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
12. Personne morale :
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 3 août 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

13. Description du secteur concerné :

Approximativement :

Entre le 1364 et le 1376, 18^e Rue

Entre le 1526 et le 1543, 19^e Rue

Entre le 1484 et le 1513, 20^e Rue

Entre le 1499 et le 1513, 20^e Rue A

Entre le 1504 et le 1515, 21^e Rue

Entre le 1504 et le 1521 ainsi que le 1551, 22^e Rue

Entre le 1465 et le 1470, 23^e Rue

Entre le 1348 et le 1476, rue Principale

Entre le 1448 et le 1486, route du Président-Kennedy

Voir en annexe A la carte représentant approximativement le secteur.

DONNÉ À SAINT-CÔME-LINIÈRE,
CE 5 AOÛT 2026.



Chantal Poulin
Directeur général / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

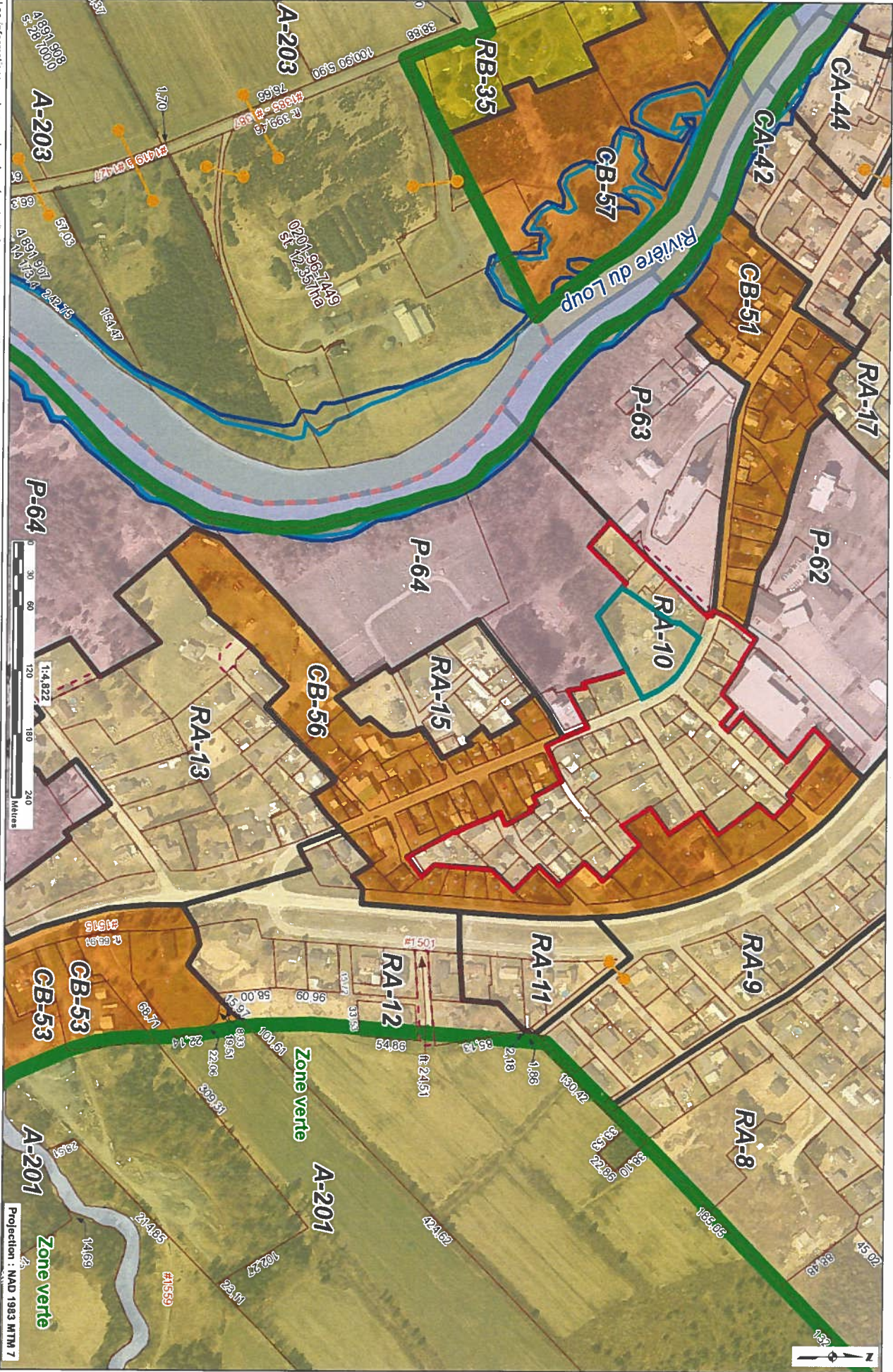
Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le cinquième (5^e) jour du mois d'août 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce cinquième (5^e) jour du mois d'août 2026.



Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

Annexe A
Zones CB-51, CB-56, P-62, P-63, P-64 et RA-10 Municipalité : Saint-Côme-Linière



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la MRC Beauce-Sartigan et sont destinées à l'usage exclusif de ses employés pour fins de consultation ou étude. La MRC Beauce-Sartigan ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de Saint-Côme-Linière. Données produites par : MRC Beauce-Sartigan. Date de la dernière mise à jour : 2026-05-13

